
COMMUNE DE SAINT-SYMPHORIEN

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le vingt-sept janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 20 janvier 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 16

PRÉSENTS : Mesdames BOURDEAU Stéphanie, DELBART Sandrine, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PASSEBON Delphine, Messieurs BARREAULT Fabrice, BAUMARD Cyril, BOULOGNE Nicolas, DEVANNE Xavier, GUIGUET Damien, JOYEUX Richard, ROUGER David, TAVENEAU Bruno.

EXCUSÉ(S) : PARPAY BLOUIN Aude donnant pouvoir à PASSEBON Delphine
BERNARD Valérie donnant pouvoir à DELBART Sandrine

ABSENT(S) : RAMBAUD Didier non excusé

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BOURDEAU Stéphanie a été désignée par le Conseil Municipal, assistée de Madame Christelle SOULARD, du secrétariat de Mairie.

ORDRE DU JOUR

- PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT
- RESSOURCES HUMAINES - CDG 79 - AVENANT MODIFIANT LES COUTS INTERIMS 2025
- RESSOURCES HUMAINES - CDG 79 - ADHESION AU SERVICE MOBILITES ET EVOLUTION PROFESSIONNELLE
- CAN - APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS
- FINANCES – ADHESION FREDON - **ANNULÉE**
- FINANCES – ADHESION ABEILLES DES DEUX-SEVRES
- FINANCES – ADHESION NATURE SOLIDAIRE
- FINANCES – CESSION DE VEHICULES
- FINANCES – SUBVENTION CLASSE DE MER ECOLE ELEMENTAIRE
- FINANCES – SUBVENTION USEP
- GROUPEMENT DE COMMANDE ACHAT DE FORMATION POUR HABILITATION TECHNIQUES ET SECURITE
- CONVENTION ASSOCIATION PAS DE CHATS SANS TOIT
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donné pouvoirs, et ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024 a été adressé aux membres du Conseil Municipal par courriel. Il est adopté à l'unanimité.

2025-01-27-01 RH - CDG 79 - AVENANT MODIFIANT LES COUTS INTERIM 2025

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 11 mai 1999, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de Gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil Municipal que le Conseil d'administration du Centre de Gestion du 9 décembre 2024 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2025, qui passera de 5 % à 5,5 % des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1er janvier 2025 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

2025-01-27-02 RH - CDG 79 - ADHESION SERVICE MOBILITES/EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.115-4, L. 421-1 et suivants, l'article L. 422-1 et suivants, l'article L. 452-25 et suivants,

Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 qui reconnaît le droit à la formation tout au long de la vie des fonctionnaires et que « *tout fonctionnaire peut bénéficier, à sa demande, d'un accompagnement personnalisé destiné à l'aider à élaborer et mettre en œuvre son projet professionnel, notamment dans le cadre du conseil en évolution professionnelle* » ;

Vu le décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics en vue de favoriser leur évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°3 du CDG79 en date 3 décembre 2018, relative à la mise en place de la mission de conseil en évolution professionnelle ;

Vu la délibération n°5 du CDG79 en date du 13 décembre 2021, relative à la mise en place de la mission d'accompagnement en évolution professionnelle,

Monsieur le Maire explique que l'adhésion au service MEP ouvre droit, pour les agents ayant un projet d'évolution professionnelle, aux prestations suivantes :

- Accès aux ateliers CV / Lettre de motivation, préparation à l'entretien de recrutement
- Accès aux entretiens diagnostics en vue d'un bilan professionnel
- Accès à des formations mutualisées (formation bureautique, environnement territorial, écrits professionnels, rédaction de lettres administratives, de courriels, etc...)

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres qui a pour objet de définir les modalités d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle, la durée et son coût.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et de régler l'adhésion au service d'un montant 150 euros pour deux ans.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.
- D'autoriser la dépense, les crédits nécessaires sont inscrits au budget en section de fonctionnement de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

2025-01-27-03 CAN – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Monsieur le Maire expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-4-4, L.5211-5, L.5211-17 à L.5211-20 ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-149-0003 du 29 mai 2013 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre, issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Niort et de la Communauté de communes Plaine de Courance, et de l'extension à la commune de Germond-Rouvre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Vu la délibération C18-11-2024 du 18 novembre 2024 du conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais approuvant la modification statutaire ;

Considérant que les évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision statutaire justifient l'engagement d'un processus de révision statutaire par la Communauté d'Agglomération de Niortais ;

Considérant la catégorie des compétences optionnelles, qui continuent désormais à être exercées à titre supplémentaire, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement dans les conditions prévues par l'article L.5211-17-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant ainsi l'opportunité de préciser les formulations des compétences exercées par l'EPCI en lien avec les stratégies décidées par l'assemblée communautaire dans les différents champs de politiques publiques,

Considérant la volonté exprimée dans le cadre de sa politique de services aux communes de confier à la CAN la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics au nom et pour le compte des membres du groupement ;

Considérant que la révision statutaire sera entérinée par délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au-moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité comprenant nécessairement la commune dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais joints en annexe.
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

2025-01-27-04 ADHESION ABEILLE DEUX-SEVRES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur JOYEUX Richard.

Il rappelle que la commune a un rucher de 3 ruches dont 2 avec une colonie. Depuis 2016 la commune adhère au syndicat des abeilles.

Le syndicat propose du matériel à des prix négociés, une lettre mensuelle sur l'activité des ruches et des abeilles et l'achat de médicaments visés par un vétérinaire. Il propose également de former des apiculteurs.

Le syndicat départemental "ABEILLE des DEUX-SEVRES" étant rattaché au SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA), l'adhésion annuelle se subdivise en deux cotisations : l'une correspondant à l'adhésion au SNA (perçue par l'ABEILLE des DEUX-SEVRES et reversée au SNA) et l'autre correspondant à l'adhésion à l'ABEILLE des DEUX-SEVRES.

La procédure d'adhésion se décompose donc en deux phases :

1ère phase - vous adhérez au SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA) et vous choisissez une formule d'assurance pour vos ruches :

- cotisation au SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE (SNA) : 5,50 euros (OBLIGATOIRE)
- abonnement à la revue "l'abeille de France et l'apiculteur" : 26 euros (FACULTATIF)

2ème phase - vous adhérez au syndicat ABEILLE des DEUX-SEVRES, vous renseignez les informations relatives à vos activités d'apiculteur et validez les conditions juridiques d'adhésion :

- cotisation au syndicat "L'ABEILLE des DEUX-SEVRES" : 17,50 euros (OBLIGATOIRE) + 10,20 euros d'assurance pour les 3 ruches

Adhésion proposée : 33.20 euros (cotisation SNA + cotisation ABEILLES DES DEUX-SEVRES + Assurance)

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

DECIDE :

- D'adhérer au Syndicat des abeilles pour l'adhésion proposée soit un montant de 33,20 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

2025-01-27-05 ADHESION NATURE SOLIDAIRE MARAIS POITEVIN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROUGER David.

Il indique qu'en partenariat avec les services de l'État, du Conseil Départemental des Deux-Sèvres et du Fonds Social Européen, l'association Nature et Solidaire propose des opérations d'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi par l'insertion professionnelle.

Les activités qui sont proposées sont de plusieurs natures :

- l'entretien, la restauration et la protection du milieu naturel dans le Marais Poitevin ;
- la production de légumes issus de l'Agriculture biologique, commercialisée en circuit court.

La commune a déjà adhéré à cette association qui lutte contre l'exclusion et améliore l'employabilité des salariés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au soutien de l'atelier d'insertion dont le montant de participation s'élève à 750 €.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE la convention avec Nature Solidaire dans le cadre du soutien de l'atelier chantier d'insertion

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

2025-01-27-06 FINANCES – CESSION RENAULT CLIO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite se séparer de la Renault Clio immatriculée 53-VK-79, acquise par la collectivité en juin 2008 qui servait aux agents et aux élus.

Une proposition de rachat du garage Renault pour la somme de 1 000 € a été reçue.

Après discussion, Monsieur le Maire propose un vote à main levée de cette cession.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE le montant du rachat

DECIDE de sortir ce véhicule de l'inventaire communal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

2025-01-27-07 FINANCES – CESSION RENAULT KANGOO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise à la casse du Renault Kangoo immatriculé 6569-TJ-79 acquis en octobre 2004, car les frais à réaliser sur le véhicule sont trop importants. La commune aurait la possibilité de demander la prime à la conversion d'un véhicule hybride ayant fait récemment l'acquisition d'un Renault Captur.

Le montant de la prime serait de 1 000 €.

Après discussion, Monsieur le Maire propose un vote à main levée pour la demande de cette prime.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE la mise à la casse et la demande de la prime à la conversion pour le Renault Kangoo
DECIDE de sortir ce véhicule de l'inventaire communal
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération et à faire les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

2025-01-27-08 FINANCES - SUBVENTION CLASSE DE MER ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire donne la parole à Delphine PASSEBON qui informe le Conseil d'une demande reçue de Madame TRAN, directrice de l'école élémentaire en novembre 2024, sollicitant une subvention exceptionnelle pour le financement du transport scolaire (devis de 1 600 euros) pour la classe de mer.

L'école élémentaire organise une classe de mer du 14 au 16 mai 2025 à Saint-Pierre d'Oléron, pour les élèves de CE1 et CE2 de Saint-Symphorien. 46 enfants participeront à ce séjour. Sur place, les élèves partageront leur temps entre la connaissance du milieu marin et du patrimoine, la sensibilisation à la fragilité du littoral et le développement de l'autonomie. L'Association de Parents d'Élèves et l'équipe enseignante ont organisé avec les élèves des actions pour récolter des fonds : tenue de stands, évènements (fêtes des écoles, Chorale de décembre, carnaval, etc...) ventes de photos, de chocolats, de gâteaux....

Une subvention de 1 600 euros est sollicitée auprès de la Mairie afin d'équilibrer le budget.

Madame Delphine PASSEBON propose le versement d'une subvention à l'associations Sport et culture de l'école élémentaire d'un montant de 1 400 euros.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

EMET un avis favorable à l'unanimité au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 400 euros à l'association Sport Culture de l'école élémentaire.

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire la somme au budget et de signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

2025-01-27-09 FINANCES - SUBVENTION CAMP USEP

Monsieur le Maire donne la parole à Delphine PASSEBON qui fait part de la demande de subvention de l'école élémentaire de 400 euros à la Commission Jeunesse, réunie le 08 octobre 2024. Elle concerne les enfants de CM1, CM2 qui partiraient en vélo de Saint-Symphorien à La Garette afin de participer à un camp U.S.E.P. Cela correspondrait à leur sortie de fin d'année.

Madame Delphine PASSEBON propose le versement d'une subvention de 400 euros, conformément à la demande, en remplacement de la prise en charge du transport de la sortie de fin d'année.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

EMET un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'association sport et culture de l'école élémentaire pour la prise en charge du camp l'U.S.E.P.

CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire la somme au budget et de signer les documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier

2025-01-27-10 GROUPEMENT DE COMMANDE - ACHAT FORMATION HABILITATION TECHNIQUE ET SECURITE

Monsieur le Maire expose,

Depuis 2022, dans le cadre de l'acte II du schéma de mutualisation, un travail de fond est mené avec les communes sur le développement des achats groupés. Cette démarche a permis d'identifier de nouvelles opportunités de groupements au bénéfice des communes de l'agglomération. Le réseau des secrétaires de mairies et de directeurs généraux est mobilisé dans ce cadre.

Plusieurs priorités d'achats ont été retenues en mai 2024 pour une mise en œuvre des consultations entre 2024 et fin 2027 : formation pour tout type d'habilitations obligatoires, contrats d'entretien et réparation des matériels de cuisine ou des chaudières gaz/granulés, fourniture et mise en œuvre de matériaux routiers, contrôle périodique obligatoire d'installation de tout type, assistance pour les contrats d'assurance ...

La présente délibération propose la création d'un groupement de commandes sur l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité.

Des communes de l'agglomération ont manifesté leur intérêt pour cette démarche.

Le groupement sera constitué, une fois la convention signée et rendue exécutoire, jusqu'à la fin de validité de l'accord-cadre, objet du groupement. Les modalités de fonctionnement du groupement sont décrites dans la convention jointe en annexe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est coordonnateur de ce groupement. Elle assurera donc la mise en œuvre du contrat, de sa passation à sa réalisation, et prendra également à sa charge la passation des avenants.

Chaque commune, membre du groupement, devra au regard des formations à réaliser pour ses agents, réaliser et envoyer les bons de commandes et payer les factures correspondantes. L'ensemble des modalités est détaillé dans la convention.

Les montants estimatifs sont récapitulés pour chaque membre à l'annexe 1 de la convention du groupement.

Pour ce marché d'achat de formations il est proposé de mettre en place un accord cadre mono attributaire à bons de commandes d'une durée de quatre ans.

L'accord-cadre est décomposé et estimé financièrement comme suit pour l'ensemble des membres :

Lot n°	Désignation	Montant MAXIMUM sur 4 ans en € HT
1	Formations à la conduite en sécurité des engins de chantiers et équipements	302 500 €
2	Formations à la prévention des risques d'origine électrique.	121 000 €
3	Préparation à l'examen d'Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux (AIPR)	51 000 €
4	Formation à la prévention du risque incendie	40 500 €
5	Formations secourisme	200 700 €
6	Formations travail en hauteur	41 000 €
7	Formation gestes et posture	81 000 €

En conséquence, il convient, par la signature d'une convention pluripartite, de constituer le groupement de commande en vue de la passation de l'accord-cadre d'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité.

Le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Symphorien au groupement de commandes pour l'achat de formations pour différentes habilitations techniques et de sécurité et la convention constitutive de ce groupement,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention,
AUTORISE le coordonnateur à signer le marché.

2025-01-27-11 CONVENTION PARTENARIAT « PAS DE CHAT SANS TOIT »

Monsieur Fabrice BARREAU donne la parole à Monsieur David ROUGER.

La commune subit des problèmes de chats errants. Un partenariat avec l'association « Pas de chat sans toit » avait été signé en 2021. Une nouvelle convention nous est parvenue dans laquelle la municipalité s'engage :

- à prévenir l'association dès la prise en charge du chat,
- à garder le chat 8 à 10 jours le temps qu'un propriétaire se manifeste (en dehors des très jeunes chatons),
- de faire les soins nécessaires si le chat est malade (*si un chat est accidenté et les frais vétérinaires élevés suite à un devis établi par le praticien, un accord entre les deux*

parties pourra être conclu pour une prise en charge intégrale ou partielle des frais vétérinaires par l'association.),

- de le faire identifier au nom de la commune, primo vacciner TCL et si plus de 5 mois tester FIV/FelV à ses frais avant son transfert au sein de l'association,
- de fournir un certificat de cession lors du transfert (établi par le vétérinaire).

L'association Pas de chat sans toit s'engage :

- à prendre en charge le chat errant (négatif à la leucose et avec une réserve pour les FIV+) après ledit délai de 8-10 jours si elle a donné son accord préalable,
- à prendre en charge le reste des frais vétérinaires en dehors de ceux cités précédemment.

Après délibération, le Conseil Municipal, à :

Voix contre(s)	Voix pour	Abstention(s)
0	15	0

APPROUVE la Convention de prise en charge chatte errante,
AUTORISE le Maire à signer ladite convention,
CHARGE Monsieur le Maire à inscrire les sommes nécessaires au budget 2025,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents essentiels à la suite de ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES

Boulangerie avancement de travaux

Monsieur le Maire expose :

Les travaux de gros œuvre ont commencé.

Il y a des avenants au marché à soumettre rapidement au Conseil Municipal, que nous venons de recevoir et que nous ne pouvons pas mettre à l'ordre du jour ce soir, dont par exemple la plus-value liée au remplacement des fenêtres de l'Orangerie qui représente environ 20 000 €.

Monsieur le Maire propose de passer ces différents modificatifs lundi 03 février 2025.

Le chantier devrait être hors d'eau / hors d'air en avril.

L'appel aux dons via la Fondation du Patrimoine pour financer les fenêtres de l'Orangerie a été lancé à l'occasion des vœux à la population le 25 janvier.

Aménagement centre bourg

Monsieur le Maire expose :

Une réunion a eu lieu à l'Espace des Moulins mardi 21 janvier : environ 50 participants.

Certains n'avaient pas bien compris la démarche, pensant que le projet présenté était déjà acté alors qu'il ne s'agissait que de propositions.

Une nouvelle réunion du groupe de travail avec le cabinet ENON est prévue mardi 04 février.

Point sur les animations

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Nicolas BOULOGNE qui présente les animations :

- Sarah SCHWAB le 07/03/25 : à la mi-décembre il y avait 180 inscrits, pas de nouveau point récent sur les places vendues.
- Annulation du spectacle de LARSEN : en attente de nouvelles propositions d'indigo Production
- Apéro concerts les 13 et 27 juin
- Festival 5^{ème} saison à partir du 13 juin en attente de confirmation
- Fête du 14 juillet
- Forum des Associations en septembre, réunion début février
- Chasse aux œufs le dimanche du week-end de Pâques
- Cérémonies du 8 mai et 11 novembre

Madame Sandrine DELBARD ajoute que le goûter des aînés est prévu le 05 décembre 2025 avec Chapuze.

Monsieur le Maire annonce la prochaine cérémonie des vœux à la population qui aura lieu le 17 janvier 2026, suivie le lendemain par celle du CMJ.

Date des prochaines Conseils Municipaux

03/02 à 18h30 et 17/03, 09/04, 26/05, 30/06, 22/09, 03/11 et mardi 16/12 à 20h30

Droit de préemption urbain

Présentation du tableau des DIA 2024

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bruno TAVENEAU fait remarquer que l'éclairage public n'a toujours pas été remis dans le secteur du Plénisseau, cela fait trois semaines.

Madame Françoise LE YONDRE évoque la coupure d'électricité qui nécessite des travaux dans le quartier de la Haute Pinçonnelle, la Route de la Champenoise a due être cassée alors que la voirie était neuve.

Madame Sandrine DELBARD informe que c'est une ligne à haute tension qui a cédé.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

DÉBATS

2025-01-27-01 RH - CDG 79 - AVENANT MODIFIANT LES COUTS INTERIM 2025

Sans débat

2025-01-27-02 RH - CDG 79 - ADHESION SERVICE MOBILITES/EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Madame Delphine PASSEBON demande si le coût de 150 € par an ou pour deux ans.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de 150 € pour les deux ans.

Madame Nathalie PACAULT demande si cela existait auparavant.

Monsieur le Maire répond que c'est un nouveau service créé par la Centre de Gestion.

Monsieur Xavier DEVANNE demande si le coût inclus les formations ou simplement l'adhésion au service.

Monsieur le Maire précise que l'adhésion ouvre droit à toutes les prestations évoquées (conseils, bilans, accompagnement des agents, participation aux ateliers)

2025-01-27-03 CAN – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS

Madame Nathalie PACAULT demande ce qui a changé dans les statuts car au regard du documents ce n'est pas très évidant.

Monsieur le Maire précise que c'est principalement sur les intitulés des statuts : cette délibération de la CAN a été retoquée au contrôle légalité à deux reprises, puis adoptée en Conseil d'Agglomération, et doit maintenant être adoptée par chaque commune de l'agglomération, après quoi il rappelle les différentes compétences de la CAN.

2025-01-27-04 ADHESION ABEILLE DEUX-SEVRES

Sans débat

2025-01-27-05 ADHESION NATURE SOLIDAIRE MARAIS POITEVIN

Monsieur Richard JOYEUX demande si l'on connaît des communes qui ont fait appel aux services de l'association.

Monsieur Cyril BAUMARD cite Niort, Bessines, Magné et d'autres communes du Marais. Historiquement c'est cette association qui, au travers d'ateliers d'insertion, faisait tout le nettoyage du Marais Poitevin.

Monsieur David ROUGER confirme qu'au début les missions de l'association étaient principalement le bucheronnage et le piégeage des ragondins, puis ils se sont diversifiés pour l'entretien d'espaces verts et l'agriculture biologique en permettant l'insertion professionnelle de personnes en très grande difficulté.

Monsieur le Maire suggère qu'on sollicite l'association pour venir présenter son action au début d'un prochain conseil.

2025-01-27-06 FINANCES – CESSION RENAULT CLIO

Monsieur Xavier DEVANNE pensait que cette cession était déjà effective.

Monsieur le Maire précise qu'il faut faire une délibération pour que la cession au garage passe en trésorerie.

2025-01-27-07 FINANCES – CESSION RENAULT KANGOO

Monsieur David ROUGER pensait que le montant de la prime à la conversion était de 1500 €.

Madame Christelle SOULARD que la prime serait potentiellement de 1000 €, mais la plateforme pour en faire la demande est actuellement bloquée, en attendant le vote du budget de l'État.

Monsieur le Maire précise qu'il faut délibérer pour pouvoir faire cette demande de prime à la conversion.

2025-01-27-08 FINANCES – SUBVENTION CLASSE DE MER ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur Richard JOYEUX demande quelle somme avait été donnée l'année dernière.

Madame Delphine PASSEBON précise que c'est tous les deux ans, et que la commune avait donnée 1250 € il y a deux ans, et environ 1000 € il y a quatre ans. Il y a une augmentation du coût des transport que l'on constate également pour les transports des élèves à la piscine.

Monsieur Cyril BAUMARD s'étonne du coût global de 8000 € pour l'hébergement sur ces centres anciens.

Madame Delphine PASSEBON précise que le montant inclus également la pension et surtout les animateurs qui encadrent le séjour et toutes les sorties.

Madame Françoise LE YONDRE fait remarquer que la participation des parents de 70 € pour trois jours est très faible et n'a jamais augmenté depuis la création de ces séjours.

Monsieur Cyril BAUMARD rappelle que l'année dernière il avait été évoqué qu'il faudrait peut-être un jour faire aussi augmenter la participation des parents.

Madame Françoise LE YONDRE approuve : cela pourrait être 5 ou 10 € de plus pour les parents.

Madame Delphine PASSEBON répond que cela peut être compliqué pour certains parents qui ont deux enfants concernés par les séjours et qu'on risque d'avoir des demandes d'aide au CCAS.

Monsieur David ROUGER donne l'exemple d'une sortie au collège l'année passée qui a été annulée car certains parents ne pouvaient pas payer, mais le coût était de 500 ou 600 € la semaine.

Monsieur Cyril BAUMARD suggère que soit fait un courrier pour informer la directrice de l'école élémentaire qu'il serait souhaitable d'augmenter la participation des familles l'année prochaine.

Monsieur le Maire approuve et ce courrier concernera l'année prochaine la sortie en classe de neige qui alterne chaque année avec la classe de mer.

2025-01-27-09 FINANCES – SUBVENTION CAMP USEP

Monsieur Xavier DEVANNE demande à quoi correspond la somme de 400 €.

Madame Delphine PASSEBON explique que c'est une participation qui va remplacer la prise en charge du coût du transport en bus pour une sortie de fin d'année, car la commune s'est engagée à prendre en charge le coût des transports des scolaires. Ce camp va remplacer la sortie de fin des ces élèves.

Monsieur David ROUGER demande si cette subvention est une subvention exceptionnelle à l'USEP.

Madame Delphine PASSEBON répond que c'est une subvention à la coopérative de l'école pour financer en partie leur camp USEP.

Monsieur Xavier DEVANNE s'étonne du coût de 400 € de ce camp.

Madame Delphine PASSEBON explique que cela inclus le coût du camping dans lequel les élèves vont séjourner.

Madame Nathalie PACAULT demande si l'école a fourni un budget pour cette sortie.

Madame Delphine PASSEBON répond qu'elle ne l'a pas encore mais qu'il vaut mieux accorder 400 €, comme on le fait chaque année, plutôt que de financer 1000 € de transport en bus.

2025-01-27-10 GROUPEMENT DE COMMANDE - ACHAT FORMATION HABILITATION TECHNIQUE ET SECURITE

Monsieur le Maire précise que l'habilitation de certains de nos agents dans ces domaines va bientôt arriver à terme et qu'il leur faudra repasser certaines formations de ce groupement de commande.

Messieurs Xavier DEVANNE et Richard JOYEUX demande si les montants annoncés sont pour quatre ans.

Monsieur le Maire indique que la convention est signée pour quatre ans, comme pour les autres groupements de commande auxquels la commune adhère (fourniture de papier, téléphonie, internet etc ...) et qu'ensuite elle est renouvelée tous les quatre ans.

Monsieur Cyril BAUMARD indique que c'est souvent le cas pour les conventions de prestations de services.

Monsieur Richard JOYEUX demande si on a déjà une idée du coût de ces formations si on les a déjà financées à titre individuel.

Monsieur le Maire répond qu'on a déjà financé ces formations il y a cinq ans, que cela ne nous engage à rien et qu'on reste libres de solliciter des organismes hors groupement de commande si c'est plus intéressant.

Monsieur Cyril BAUMARD précise que là c'est la CAN qui support le coût du personnel chargé de monter le marché, et que les agents de la commune n'auront pas à le faire.

Monsieur Bruno TAVENEAU indique que l'un de nos agents a récemment renouvelé son habilitation électrique et conduite de nacelle.

Madame Françoise LE YONDRE précise que c'est obligatoire de renouveler les habilitations des agents.

Monsieur Richard JOYEUX demande si on devra faire passer ces formations à tous nos agents si on adhère au groupement de commande.

Monsieur le Maire explique qu'on n'utilisera que les formations dont on aura besoin si le tarif nous convient et qu'on reste libres de trouver d'autres centres de formation que ceux qui nous seront proposés dans le groupement de commande.

Monsieur David ROUGER indique que les formations ne sont pas forcément obligatoires comme la formation secourisme.

Monsieur Nicolas BOULOGNE répond que pour certaines formations sont c'est au bon vouloir des agents, comme la formation secourisme.

Monsieur le Maire précise que la collectivité propose à tous les agents de passer cette formation, mais ils peuvent refuser.

Monsieur Nicolas BOULOGNE indique que le CNFPT propose déjà la formation « gestes et postures ».

Monsieur le Maire explique qu'effectivement qu'on adhère au CNFPT qui propose un catalogue de formations aux agents de la Fonction Publique Territoriale. Malheureusement le nombre de place est souvent limité, les formateurs manquent et bien souvent il est compliqué d'accéder à ces formations, donc le groupement de commande vient en complément.

Monsieur Cyril BAUMARD fait remarquer que pour certaines habilitations comme la conduite d'engins, il y a une formation et aussi une aptitude médicale, et il demande si la collectivité dispose d'une médecine du travail.

Monsieur le Maire répond que c'est le Centre de Gestion des Deux-Sèvres (CDG79) qui s'en charge.

Monsieur Damien GUIGUET revient sur le rôle du CNFPT qui en théorie permet effectivement une mutualisation au niveau nationale des formations, mais en pratique il s'avère que c'est une organisation hyper centralisée et qu'il est très difficile de s'inscrire à des formations qui sont la plupart du temps complètes ou annulées au dernier moment. Il est donc très intéressant de se regrouper pour ces formations qui sont pour la plupart obligatoires.

2025-01-27-11 CONVENTION PARTENARIAT « PAS DE CHAT SANS TOIT »

Monsieur Xavier DEVANNE fait remarquer que la commune doit malgré la convention garder les chats à ses frais pendant 8-10 jours.

Monsieur David ROUGER répond que c'est la même chose pour les chiens, c'est règlementaire.

Madame Françoise LE YONDRE et Monsieur Xavier DEVANNE font remarquer que la convention étant gratuite, il n'y a pas à hésiter.

Madame Nathalie PACAULT demande qui paie les soins.

Monsieur David ROUGER répond que c'est la commune, mais la convention nous permet d'avoir un tarif préférentiel. Si l'animal est réclamé par son propriétaire après avoir subi des soins, c'est le propriétaire qui paiera la facture.

Madame Stéphanie BOURDEAU précise qu'il y a des chats qui sont identifiés comme appartenant à la commune de Saint-Symphorien.

Monsieur David ROUGER confirme que c'est ce qui s'est passé pendant les deux années de campagnes de stérilisation : les chats capturés ont été identifiés au nom de la commune et c'est l'association qui avait pris en charge les frais d'identification. Ensuite ils ont été relâchés au même endroit, et parfois certains habitants s'en occupent, mais au moins ils ne peuvent plus se reproduire.

Madame Nathalie PACAULT précise qu'à partir du moment où on nourrit un chat non identifié, il est à nous.

Monsieur David ROUGER explique que les gens qui trouvent un chat abandonné sur la commune se retournent vers la mairie car ils veulent bien s'en occuper, mais veulent savoir ce qu'il en est des frais...

Monsieur Bruno TAVENEAU explique qu'on a le même souci sur la zone des Pierrailleuses avec des chats qui errent au niveau de Poujoulat.

Monsieur David ROUGER confirme qu'une personne de chez Poujoulat a téléphoné à l'association « Pas de chat sans toit » mais la commune de Granzay sur laquelle se situe la majeure partie de l'entreprise n'est pas conventionnée avec l'association.

Madame Françoise LE YONDRE récapitule : la convention est gratuite mais s'il y a des soins les frais seront partagés entre l'association et la commune.

Madame Stéphanie BOURDEAU répond que seule la stérilisation est à la charge de l'association.

Monsieur David ROUGER confirme que les premiers soins, de faible ampleur, seront à la commune si c'est un chat errant, et l'association pourra en financer tout ou partie s'il y a de gros frais.

Madame Stéphanie BOURDEAU indique qu'il faut poursuivre les campagnes de stérilisation.

INFORMATIONS DIVERSES

Boulangerie avancement de travaux

Madame Nathalie PACAULT demande quels travaux ont été faits jusqu'ici.

Monsieur le Maire explique que le mur dans le parc a été démoli, les ouvertures ont été créées au niveau du futur laboratoire et dans l'Orangerie, et les travaux de remblaiement ont commencé également.

Monsieur le Maire ajoute qu'il reste une difficulté à lever concernant la porte d'entrée automatique de l'espace de vente : l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) souhaite qu'elle soit en bois alors que l'entreprise RIDORET en charge des menuiseries extérieures préconise l'aluminium pour des raisons techniques, car le bois va bouger et créer des pannes.

Monsieur Richard JOYEUX demande si c'est toujours la même personne qui instruit nos demandes à l'UDAP.

Madame Françoise LE YONDRE signale qu'il y avait aussi un problème avec l'ABF concernant les éléments d'extraction des fumées qui était très imposant.

Monsieur le Maire confirme que c'est le même problème, cela ne plait pas à l'ABF mais il n'y a pas d'autre solution technique.

Monsieur le Maire signale qu'il y a également un problème avec le four à bois car le fournisseur ne répond pas à nos sollicitations. Nous n'avons pas la documentation technique nécessaire pour avancer donc nous commençons à chercher un autre fournisseur. De plus,

par manque d'informations techniques, les conduits de cheminée du four n'avaient pas été prévus.

Monsieur le Maire précise, concernant l'appel aux dons par la Fondation du Patrimoine, que les dons sont défiscalisés à hauteur de 66 % : ainsi, un don de 100 € ne coûte réellement que 34 €. Nous espérons obtenir 10 000 € de dons, ce qui permettrait de financer 50 % de la plus-value des fenêtres. La communication de cette action a été faite au niveau de la presse ainsi que sur nos réseaux. Nous pourrions également prévoir un stand lors du vide-greniers du mois de mai.

Monsieur Cyril BAUMARD demande quand le bail pourra être signé avec le boulanger.

Monsieur le Maire répond que ce sera probablement en septembre. La rédaction du bail est confiée à un avocat.

Madame Françoise LE YONDRE suggère que cela soit signé le plus rapidement possible pour acter l'engagement du boulanger.

Monsieur le Maire précise qu'il faut pour cela avancer dans le marché de l'équipement de la Boulangerie afin de calculer le bail pour le matériel.

Monsieur Cyril BAUMARD suggère de réunir un petit groupe de travail pour avancer sur le sujet.

Aménagement centre bourg

Monsieur Cyril BAUMARD fait remarquer qu'il est dommage de n'avoir qu'une seule proposition par séquence et pas deux ou trois, ce qui est peut-être maladroit sur la forme et a causé quelques points de tension avec la population. Même en tant qu'élus, on aime bien avoir le choix. Dans le cas présent, on ne pouvait pas comparer et débattre sur ce qui était positif ou négatif.

Monsieur le Maire précise que lors des ateliers à la population, chacun pouvait modifier le plan à l'aide d'un papier calque pour faire ses propositions.

Monsieur Cyril BAUMARD dit que c'est au cabinet d'étude de faire la synthèse des remarques en proposant plusieurs solutions.

Madame Françoise LE YONDRE fait remarquer qu'il y aura un retour : ils nous montrent leur projet, nous demandent ce qu'on en pense et vont retravailler en fonction des modifications qu'on va leur soumettre.

Monsieur Cyril BAUMARD répond que cela devrait être un travail en entonnoir : ils présentent plusieurs choses et on sélectionne et on affine.

Monsieur David ROUGER poursuit en disant que si on avait eu par exemple quatre propositions, on en choisissait une et ensuite on la travaille dans le détail.

Monsieur Xavier DEVANNE fait remarquer que la proposition aurait pu être présentée avec quelques nuances, sans forcément présenter des projets totalement différents.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant qu'en fait le secteur qui pose le plus de problèmes est le secteur 1 du centre bourg avec la circulation Place René Cassin jusqu'aux écoles.

Madame Françoise LE YONDRE précise que certains habitants ont fait des remarques très virulentes et que même si l'on n'est pas d'accord, leur réaction était inadmissible : on peut ne pas être d'accord mais il y a un manque de respect. Il était pourtant clair que c'était un premier jet, appelé à être modifié jusqu'à ce que cela puisse convenir à la majorité de la population.

Monsieur Damien GUIGUET explique qu'une concertation part d'un diagnostic partagé : avant de faire la moindre proposition, il faut exposer les problèmes à résoudre.

Monsieur le Maire précise que cela a été fait. D'autre part, depuis la réunion de présentation, nous avons eu une demande de rendez-vous de riverains de la Place René Cassin, qui ont été reçus et nous ont proposé un plan.

Monsieur le Maire confirme que la méthode de travail du maître d'œuvre lui convient, et qu'il y a une minorité de personnes qui ne sont pas satisfaites. Beaucoup de citoyens ont participé aux ateliers et on ne retient que les quatre ou cinq personnes qui sont en colère.

Monsieur Cyril BAUMARD se plaint du manque de débat.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a eu une réunion hier avec les élus où le projet a été présenté, à ceux qui étaient présents.

Monsieur Cyril BAUMARD persiste à regretter qu'il n'y ait eu qu'une proposition unique qui selon lui ne permet pas le débat.

Madame Nathalie PACAULT explique que les élus présents à cette réunion ont échangé sur la proposition.

Madame Françoise LE YONDRE poursuit en expliquant que chacun a annoté ce qui convenait ou non dans la proposition et il y aura ensuite débat. Le bureau d'études reformulera sa proposition, c'est à ça que sert la concertation.

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle réunion avec le cabinet ENON va avoir lieu le 04 février, où l'on pourra faire avec eux un retour sur la réunion publique.

Madame Nathalie PACAULT ajoute que cela n'ira peut-être pas aussi vite qu'on aurait voulu, le temps que chacun se mette d'accord.

Madame Delphine PASSEBON répond qu'on n'arrivera jamais à mettre tout le monde d'accord.

Monsieur Richard JOYEUX ajoute qu'il faut que les gens soient prêts à avoir du changement, comme de devoir se garer un peu plus loin et marcher.

Madame Françoise LE YONDRE fait remarquer que tout le monde parle de mobilité douce, de déplacements à vélo etc... mais la plupart continuent à s'inquiéter de savoir comment ils vont pouvoir s'approcher au plus près de l'école en voiture.

Madame Nathalie PACAULT donne l'exemple d'un habitant présent à la réunion de présentation, qui avait été élu dans une commune, et qui rapportait un travail sur un projet identique au notre, en expliquant qu'au début les gens avaient râlé, mais qu'ensuite ils étaient très contents.

Madame Stéphanie BOURDEAU explique qu'en effet, souvent les gens réagissent en fonction de leurs intérêts personnels, sans penser à l'intérêt de la communauté.

Point sur les animations

Madame Françoise LE YONDRE demande si on a payé la totalité du contrat avec Indigo, car à l'heure actuelle nous en sommes à deux spectacles contre les quatre ou cinq promis.

Monsieur le Maire répond que l'on n'a pas payé la totalité.

Délibérations n°2025-01-27-01 DE à 2025-01-27-11 DE

BARREAULT Fabrice	BAUMARD Cyril	BERNARD Valérie
BOULOGNE Nicolas	BOURDEAU Stéphanie	DELBART Sandrine
DEVANNE Xavier	GUIGUET Damien	JOYEUX Richard
LE YONDRE Françoise	PACAULT Nathalie	PARPAY BLOUIN Aude Excusée
PASSEBON Delphine	RAMBAUD Didier	ROUGER David
TAVENEAU Bruno		